Complément de ressources AAH : maintenu encore 10 ans pour ses bénéficiaires actuels **[1]**

Le complément de ressources de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) va disparaître le 1er novembre 2019, fusionnant avec la MVA (Majoration pour la vie autonome). Mais, pour les bénéficiaires qui le touchent déjà, il sera maintenu pendant 10 ans.
En savoir plus (handicap.fr) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/compl%C3%A9ment-de-ressources-aah-maintenu-encore-10-ans-pour-ses-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-actuels
[2] https://informations.handicap.fr/art-complement-ressource-aah-mva-51-11164.php